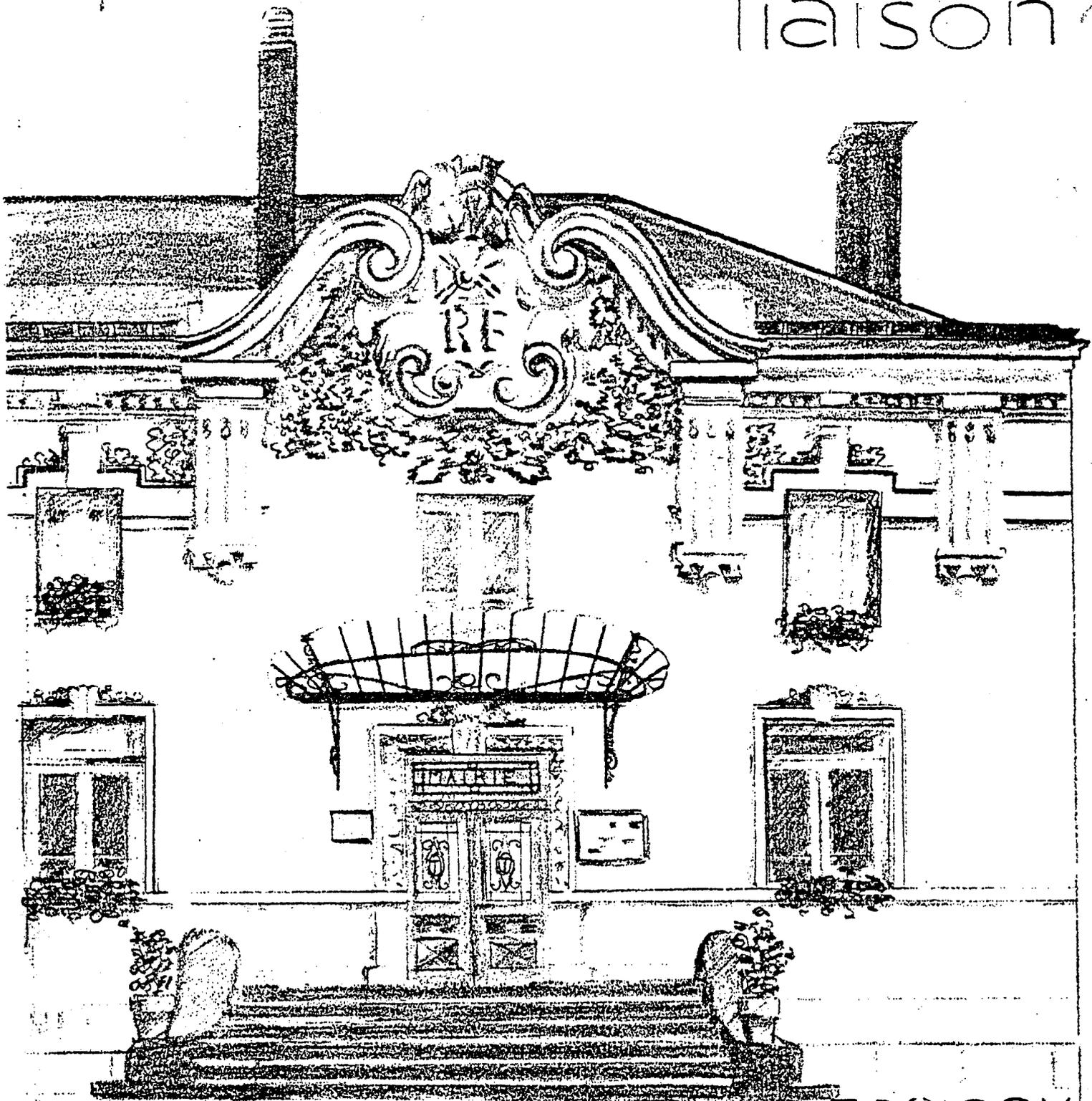


bulletin

DEC 1983

de

liaison



TROISSY

EN CETTE FIN D' ANNEE ET A
L' AUBE DE L'ANNEE NOUVELLE

LE MAIRE

ET

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

VOUS SOUHAITENT

UN JOYEUX NOEL

ET VOUS ADRESSENT LEURS

MEILLEURS VOEUX POUR 1990

* * * * *
* *
*

Chères administrées,
Chers administrés,

En mars dernier, selon votre volonté, vous avez envoyé siéger à la tête de votre commune une équipe profondément remaniée. Dans cette équipe certains découvraient ce travail de gestion communale, d'autres y avaient déjà participé avec Mr LHERMITE et quelques uns réélus du conseil sortant.

Cet échantillonnage d'élus a bien vite compris qu'il fallait agir ensemble pour le bien de tous et pour l'avenir de la commune. La cohésion semble donc réalisée et il nous reste maintenant à mener à bien la tâche que vous nous avez confiée.

Sachant qu'une partie importante du budget nous est dictée par des charges fixes et des obligations, il nous reste peu de champ d'action, d'où la nécessité de ne pas se tromper, c'est pourquoi un travail en commun est nécessaire.

Dans le premier bulletin après notre élection, je ne vous avais pas caché notre objectif principal : l'hydraulique des coteaux et la protection du village contre les inondations.

Dans un premier temps nous avons procédé à la réalisation des travaux du chemin des Parcs et à la traverse de la parcelle en dessous jusqu'à la RN 3 en buses de \varnothing 800, afin de permettre l'évacuation des eaux de l'amont. Une grande partie de ce projet avait été étudiée par l'ancien conseil.

Pour la protection du village et de certaines habitations inondées à chaque gros orage, nous avons mis en place trois barrages ralentisseurs d'eau dans le rû, en amont du village. Cela devrait permettre, en cas de grosses arrivées d'eau, de freiner cette masse et d'en permettre l'écoulement dans un temps relativement plus long. Si ces barrages s'avéraient insuffisants par le nombre, il serait possible d'en construire d'autres. Il semblerait toutefois, que la réalisation des ouvrages déjà en place, bloquerait de 1 200 à 1 500 m³ d'eau, ce qui paraît déjà important.

Comme prévu aussi, une association syndicale autorisée (A.S.A.) est en cours de formation. Un article y est consacré dans ce journal.

Les jeunes aussi s'organisent, avec la création d'une amicale des jeunes de Troissy-Bouquigny. Il faut bien leur faire confiance, ne sont-ils pas la relève et la continuité de notre village ? Mais bien sûr, la confiance doit-être réciproque. Là aussi nous devons travailler ensemble avec eux pour forger l'avenir.

Une école de musique est aussi à l'étude. Un sondage effectué auprès des parents ayant des enfants scolarisés en cours élémentaire, cours moyen ainsi qu'en secondaire à Dormans ayant donné des réponses très favorables, entre 30 et 35 élèves intéressés ; la porte reste ouverte et les inscriptions sont toujours acceptées en Mairie.

Nous avons voulu laisser une place dans notre journal à toutes les associations locales. C'est très normal et j'espère que cela retiendra votre attention car, que serait la vie d'un village sans les diverses sociétés qui animent la vie du pays ? toutes sont valables mais chacun se rapproche de l'une ou de l'autre suivant ses goûts et ses aptitudes. Toutes ces associations doivent vivre et nous devons tous les aider d'un façon ou d'une autre suivant nos possibilités car les responsables de ces sociétés (tous bénévoles) ont bien du mérite. Nous ne pouvons que les féliciter de leur dévouement.

Beaucoup de choses restent à faire dans un village comme le nôtre et malheureusement nous ne ferons pas tout car rien n'est jamais terminé; il faut sans cesse se remettre en question, mais j'espère quand même que tous ensemble, avec vous, nous réussirons. Je vous en remercie à l'avance.

Le Maire,
André MATHELIN

L'ENVIRONNEMENT

Combien d'entre nous, de retour de vacances, tant en France qu'à l'étranger, ne s'extasient sur ce qu'ils ont vu: des villages fleuris, une propreté éclatante, un accueil chaleureux

Et bien, croyez-nous (comme la publicité sur le loto), cela n'arrive pas qu'aux autres, cela peut nous arriver. Suffit-il de le vouloir. En effet, un coup de balai devant nos habitations une bonne fois par semaine, ou plus si nécessaire, cela n'est pas trop difficile ; quelques fleurs aux balcons ou fenêtres, cela n'est pas trop ruineux : il faut en effet peu de choses pour rendre notre village accueillant. Si tous les habitants veulent bien participer, l'image de marque de Troissy serait alors bien différente.

En ce qui concerne les décharges sauvages, il est vraiment dommage de retrouver dans la nature des déchets qui pourraient être ramassés par les services de ramassage des ordures ménagères ou le service de ramassage des gros objets.

Pour le balayage devant vos propriétés, sachez que si le Conseil Municipal prenait une délibération, vous seriez obligés de le faire, sous peine d'amende : ne nous obligez pas à faire les méchants. Essayons de partir du bon pied en 1990 en balayant, disons tous les vendredis ou samedis, afin que le village soit accueillant le dimanche.

Pour ce qui est du fleurissement de nos habitations, nous allons essayer de mettre sur pied, pour l'année nouvelle, un concours de maisons fleuries, concours communal qui n'aura rien à voir avec le concours des villages fleuris. De plus amples renseignements vous serons donnés en temps utile.

Espérons que dans un an, lors de la parution de notre bulletin, nous pourrons vous féliciter d'avoir fait de Troissy un village propre et accueillant dont les personnes de passage garderont le meilleur souvenir.

A l'avance, nous ne pouvons que vous remercier.

Le Conseil Municipal

CIMETIERE

Une remise à jour du plan du cimetière aura lieu prochainement. Il est demandé à toute personne en possession de tombes familiales anciennes de bien vouloir les entretenir, pour permettre de savoir si certaines places sont abandonnées.

Auquel cas, après plusieurs années, après une procédure spéciale, il y a risque de rétrocession à la commune.

PERMANENCE du 1er ADJOINT

Les permanences de Mr Michel CHEUTIN, 1er Adjoint, auront lieu désormais, les 2ème et 4ème Mardi de chaque mois, à la Mairie, de 17 h à 18 h.

SIGNALISATION de la VOIERIE COMMUNALE à TROISSY

Rue des Ecoles : Dans le sens Mairie > Rue de Champagne, un panneau "STOP" est posé à l'intersection de ces deux voies. De plus, deux panneaux d'"Interdiction de Stationner" sont posés de chaque côté de la Rue des Ecoles, interdisant le stationnement sur toute la longueur de cette voie.

Ruelle de l'Eglise : devient piétonnière, donc interdite à tout genre de véhicule (automobile, moto, cyclomoteur, vélomoteur et bicyclette), par la pose de panneaux d'"Interdiction de Circuler" dans les deux sens.

Rue Jean-Mermoz : Un panneau "STOP" est posé à l'angle de cette voie avec la Rue Jean-Jaurès

Rue Jean-Jaurès : Dans le sens Bouquigny > Troissy, un panneau "STOP" est placé à l'angle de cette voie avec la route d'Igny.

Lotissement : Un panneau "STOP" est posé à la sortie du lotissement sur le CV 3, Rue Emile Zola, à l'angle de la Rue Jean-Jaurès.

SIGNALISATION BOUQUIGNY

Des panneaux indiquant la localité ont été mis en place sur la RN 3 et Rue Neuve récemment.

Ils ont été plus judicieusement installés qu'auparavant.

CIRCULATION

Chacun doit prendre conscience du danger et des risques permanents que représente le fait de circuler et y penser sans cesse afin d'observer rigoureusement les règles de circulation et respecter les panneaux de signalisation (y compris les limitations de vitesse) dans notre Commune.

CHACUN DOIT RESPECTER CHACUN

STATIONNEMENT

Une amélioration sensible a été remarquée, mais hélas ! un très gros effort reste encore à faire pour parvenir à une situation saine.

Il faut à tout prix cesser les stationnements sauvages (donc dangereux) sur trottoirs, virages, carrefours, en double-file.

Il faut aussi avoir toujours présent à l'esprit que les trottoirs sont réservés exclusivement aux piétons, aux voitures d'enfant (poussettes, landaus) et **NON** aux véhicules quels qu'ils soient.

Si cet appel à la sagesse n'était pas suffisamment entendu, il faudrait avoir recours à la sanction pénale (verbalisation) en cas d'infractions.

Ceci mérite réflexion de votre part.

Michel CHEUTIN
1er Adjoint

LA VIE DE NOS ECOLES

vue par les élèves

La classe de CE₁ - CE₂

A la piscine.

Le jeudi matin nous allons à la piscine olympique de Reims. Nous partons à 10 h 15 pour arriver à 11 h - le quart. Nos maîtres nageurs s'appellent Denis et Christophe. Avec Christophe on apprend à faire la fusée, l'étoile en se mettant la tête sous l'eau et on doit flotter. Avec Denis on saute du bord du bassin dans l'eau, on descend le long d'une perche le plus profond possible. On a également essayé de nager sur le dos avec une planche. Avec Madame Chapuis on écarte les jambes et les bras pour faire l'étoile. On essaie de faire le têtard en battant des pieds. On est très fatigué au retour mais très content d'y retourner chaque semaine.

La classe de CM₁ - CM₂

I A partir de janvier, nous pourrions profiter de la salle du maçon-réseau de l'école de Dormans, où nous suivrions des cours d'informatique tous les lundis après-midi, de 14^h15 à 15^h15.

II Cette année, chaque sortie sera organisée en relation avec le programme d'histoire. Tout d'abord :, la découverte du patrimoine local, avec visite du musée St Rémi et de la Porte Mars (antiquité) et visite du musée Levequeux avec la Cathédrale (moyen Age). Au printemps, une journée est prévue au parc Historique de Samara dans la somme.

III Cette année nous avons la joie de partir en classe de mer, au mois de Juin, à St^e Maxime sur la côte d'Azur. Nous y ferons 3^h de voile par jour après 3^h de classe le matin. Nous allons correspondre avec d'autres enfants, se rendant également à St Maxime durant l'année scolaire et nous serons heureux de nous rencontrer en Juin.

IV Nous vous invitons tous à participer à notre loto qui aura lieu le 27 janvier prochain à la salle Daniel Lhermitte. Il sera suivi d'une soirée dansante. Les billets d'entrée seront à retirer auprès des enfants de CM₁ - CM₂.

La classe de Section Enfantine - CP

Pendant la vendange, on est allé dans les vignes couper et manger du raisin. On est allé à la coopérative pour voir les pressoirs. On s'est pressé et on a eu du jus de raisin.

On est allé à Reims en bus, pour voir des oiseaux de toutes les couleurs. Il y avait des perroquets, des canaris, des perruches. Les petits oiseaux étaient dans des cages et les gros oiseaux dans des volières.

Le mois de février, on ira au cirque à Reims.

Rôle de trois associations qui, bien que distinctes, oeuvrent toutes dans un même but : le bien-être des enfants de nos écoles :

: COMITE DE PARENTS :

SA COMPOSITION : 3 parents titulaires
3 parents suppléants

SON MODE D ELECTION : Ils sont élus par l'ensemble des parents d'élèves pour l'année scolaire en cours, au scrutin proportionnel.

SON ROLE : Ses membres sont chargés de représenter l'ensemble des parents de l'école auprès des institutrices et du maire de la commune. Ils assistent aux conseils d'école et doivent rendre compte à l'ensemble des parents, des informations et des décisions prises lors de ces réunions.

: COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE :

SA COMPOSITION : les institutrices, les élèves de l'école, les intervenants extérieurs. Elle est affiliée à un organisme départemental l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) et bénéficie de ce fait de tous les avantages procurés par la loi sur les associations du 1er juillet 1901.

SON MODE D' ELECTION : Son conseil d'administration est départemental. Il est composé de 6 membres de l'éducation nationale élus pour 10 ans. Tous les coopérateurs présents lors de l'assemblée générale ont droit de vote.

SON ROLE : Subvenir aux dépenses annexes de l'école (voyages, spectacles, matériel audio-visuel, photocopieur, etc).

: ASSOCIATION "PARENTS D'ELVES" :

SA COMPOSITION : parents volontaires regroupés en association Loi 1901. Elle possède ses propres statuts.

SON MODE D' ELECTION : Son conseil d'administration est élu pour 1 an. Toutes les personnes présentes lors de l'assemblée générale ont droit de vote.

SON ROLE : Aider à financer la classe de neige ou de mer organisée par la commune.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

* * * *

Le Club du 3ème Age de Troissy

* * * *

En effet, le Club fut fondé le 18 Décembre 1976 sous le nom de "Club de la Bonne Entente", avec le statut de la loi de 1901. Son premier président : Mr Daniel LHERMITE, Maire Honoraire.

Parti de peu de choses, il fut créé pour permettre à la Salle Daniel Lhermite d'avoir un but d'exister et de pouvoir toucher les subventions pour finir les travaux.

Mme DUTERME et moi-même sommes chargés par le Conseil Municipal de trouver les moyens de mettre sur pied, administrativement, un Club du 3ème Age. La solution retenue parmi d'autres fut l'Association Loi de 1901. Mr Daniel LHERMITE demande à Mesdames CAMUS et KELLER de trouver des personnes dévouées pour démarrer les réunions et les animations. Les moyens du bord sont forts sommaires, pour ainsi dire rien.

Le nombre d'adhérents au départ en 1977 est de 96, de 100 en 1978 et de 101 en 1979. Record à battre ! Il est aujourd'hui de 73. Chiffre à mon avis insuffisant pour la gestion et la création d'animations. Surtout, étant donné les personnes ayant droit qui habitent la commune

La moyenne d'âge est de 75 ans un quart

Les doyens sont :

- Mr TOURNANT Raoul, 97 ans le 16-10-1990
- Mme VISSE Pauline, 95 ans le 07-02-1990
- Mme DUBOIS Suzanne, 93 ans le 15-06-1990
- Mme VISSE Marie-Louise, 92 ans le 07-01-1990
- Mme PLOS Louisa, 91 ans le 18-07-1990

Les personnes du 3ème Age demandent surtout de rompre la monotonie qui s'installe chez les personnes âgées qui se retrouvent souvent seules. C'est pourquoi il faut essayer de créer des distractions en rapport avec leur âge. Les longs voyages sont fatigants pour bon nombre d'entre nous, aussi faut-il choisir des sorties pas trop dures et nous avons besoin des personnes de l'extérieur pour compléter les cars.

Les petits repas avec musique et danse pour certains, rencontrent bon nombre d'amateurs.

Tous les 15 jours, une réunion avec goûter rassemble les membres du Club.

Le repas annuel en dehors de nos murs offre un dépaysement agréable.

Il serait bon de voir venir des habitants de Troissy-Bouquigny dans le déclin du 2ème Age, encore jeunes et dynamiques, pour créer une ambiance de Joie de Vivre.

Il faut penser que les jeunes d'aujourd'hui peuvent devenir les vieux de demain.

.../...

La Municipalité de TROISSY se montre fort généreuse et compréhensive avec ses aînés. En tant que Président du Club du 3ème âge, je la remercie vivement.

Je suis Président depuis maintenant 3 ans, poste que j'assume avec honneur et passion, c'est pourquoi je renouvelle ma demande :

Venez nous rejoindre, il y a beaucoup à faire !

Le Président du 3ème âge
TROISSY

Jacques LEROY

Association des Parents d'Elèves

L'Association "PARENTS D'ELEVES" de Troissy-Bouquigny vous propose ses diverses activités pour l'année 1990 :

- Un repas dansant,
- Une tombola,
- Un concours de pétanque,
- La kermesse annuelle qui aura lieu le 20 Mai 1990,

Nous vous invitons à soutenir notre action en participant activement à toutes ces manifestations, pour les **ENFANTS de la COMMUNE**

L'Association des Parents d'Elèves

SAPEURS POMPIERS

Le Corps de Sapeurs Pompiers est composé à ce jour de 14 Sapeurs-Pompiers dont 2 Sous-Officiers et 12 Sapeurs de 1ère et 2ème Classe.

Il est bon de rappeler que notre Corps devrait compter 15 hommes.

Depuis de nombreuses années, l'effort financier consenti par la Commune pour l'achat de divers matériel nous a permis d'intervenir efficacement 29 fois en 1989, soit :

- 4 feux de cheminée,
- 1 début d'incendie (cuisine),
- 2 grosses inondations dues à des orages,
- 3 épuisements de caves (non compris ceux effectués à la suite des orages),
- 19 nids de guêpes détruits.

Nous sommes également intervenus sur les canalisations des eaux pluviales des particuliers et de la Commune.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers vous remercie pour votre bon accueil lors de la présentation de leurs calendriers et vous présente leurs

MEILLEURS VOEUX pour l'ANNEE 1990

Le Corps de Sapeurs Pompiers

C E N T R E D E L O I S I R S

Le 3 Juillet 1989, une vingtaine d'enfants se dirigeaient vers la salle de classe, non pas pour des cours supplémentaires, mais pour passer 4 semaines à jouer, rire, danser et s'amuser : l'Association Familiale Rurale rouvrait un Centre Aéré après 10 ans de sommeil, faute de bonnes volontés.

Laetitia et Anne-Lise, nos deux animatrices, ont guidé nos enfants pendant tout ce mois à travers jeux, promenades, danses, cuisine, poterie, sortie vélo, piscine, pique-nique, veillée avec mini feu d'artifice.

Pour clôturer ce centre, une petite fête eut lieu, pendant laquelle les enfants nous ont présenté un spectacle apprécié de tout le public.

Enfants, animatrices, parents semblaient satisfaits de ce centre : alors en avant pour 1990 !

- Pour les 4 - 9 ans : le centre

et peut-être l'aventure et la découverte pour les 10 - 14 ans, s'il y a des volontaires.

L'Assemblée Générale de l'A.F.R. - Troissy se tiendra au printemps, les projets seront définis et les inscriptions ouvertes.

Nous remercions la municipalité car sans son aide le centre n'aurait pu fonctionner.

Une responsable,
Christine MATHELIN

A S S O C I A T I O N D E J U M E L A G E

L'Association de Jumelage de TROISSY vit et s'anime dans la bonne entente et la bonne humeur avec les habitants de PARTENHEIM (R.F.A.) depuis plus de deux ans.

Le comité rappelle que la porte n'y est fermée à personne : maintes familles allemandes attendent de nouvelles familles françaises.

Paul JOBERT

Association Sports et Loisirs

L'Association des Sports & Loisirs de Troissy-Bouquigny a organisé en 1989, cinq grandes fêtes les dimanches 9 Avril 21 Mai, 9 Juillet, 23 Juillet et le Samedi 16 Décembre :

- 9 Avril : 27ème Grand Prix de Champagne Cycliste avec 90 participants.
- 21 Mai : Grande Randonnée Pédestre à travers la forêt de Troissy avec Méchoui, Pique-Nique et Jeux pour 70 participants.
- 9 Juillet : Grand Concours de Pêche à l'Etang de Mr GRATIAUX où 30 Kg de truites furent mises à l'eau pour le succès de ce concours avec 48 participants.
- 23 Juillet: 25ème Rallye-Automobile qui obtient toujours le même succès, sur les routes de notre région avec 62 participants.
- 16 Décembre: Arbre de Noël, avec beaucoup plus de monde que les autres années avec l'agrandissement de de la Salle Daniel LHERMITE.

Toutes ces fêtes ont été organisées par l'Association **SPORTS et LOISIRS de TROISSY-BOUQUIGNY** grâce à la subvention communale, aux dons des habitants, à notre concours de pêche et aux bals que nous avons organisés.

Bonne vitalité de notre Association qui est dirigée par les anciens comme par les jeunes qui ne regardent pas au temps passé pour que notre village soit animé quelques dimanches par an.

Le Comité

ASSOCIATION SPORTIVE DE TROISSY

Chers Amis et Supporters du Club,

Profitant de la page qui est mise à la disposition du club, je vous propose de revenir sur la saison 88/89 et d'évoquer le présent sans complaisance mais avec réalisme.

L'A.S. de Troissy a terminé le dernier championnat à la seconde place, ce qui lui a permis d'accéder à la troisième série. Malheureusement, il faut être réaliste, la blessure de deux joueurs a handicapé l'équipe, d'autant plus que le niveau est un cran au-dessus.

Pour le moment les résultats sont les suivants : deux matchs nuls et cinq défaites. Gageons que l'équipe va essayer de renouer avec des résultats plus honorables avec le retour de ses blessés, d'autant plus que de gros efforts ont été consentis pour moderniser et adapter l'équipe aux normes de son temps.

Grâce à l'attribution d'une subvention municipale, les matériaux pour la construction d'un vestiaire, longtemps souhaité, ont pu être achetés. La main d'oeuvre et les plans sont réalisés par les joueurs et des bénévoles que nous remercions. Toute notre gratitude pour les entreprises de maçonnerie GRATIAUX-MOIGNEAU et PAIS Frères, qui nous fournissent les camions, manitous, toupies... et leur savoir. Cependant, une constatation : il est à déplorer que certains joueurs toujours prêts à "tout casser", brillent par leur absence et ne se retrouvent pas dans cette oeuvre collective.

D'autre part, le club a décidé l'achat de filets, d'une traceuse, d'un lot de shorts et de plusieurs ballons.

Enfin, l'A.S.T., désireuse de constituer une équipe de petits pour la saison 90/91 est toujours à la recherche de joueurs et de dirigeants.

Pour clôturer cette intervention, et à l'intention de nos supporters toujours nombreux, la liste des matchs à domicile est jointe au bas de la page.

Voilà, vous connaissez maintenant la situation de votre club. Loin d'être idyllique, elle n'en est pas moins porteuse d'avenir. et tous ensemble, joueurs, dirigeants, supporters, si nous le désirons, nous pourrons fièrement défendre les couleurs de notre village et contribuer à l'élaboration d'un TROISSY dynamique et résolument tourné vers l'avenir.

Le Secrétaire de l'A.S. TROISSY
Eric DALLIMONTI

- * le 28/01/90 Troissy reçoit Dizy
- * le 11/03/90 Troissy reçoit Dormans
- * le 01/04/90 Troissy reçoit Cramant
- * le 22/04/90 Troissy reçoit Mardeuil
- * le 06/05/90 Troissy reçoit Orbais
- * le 13/05/90 Troissy reçoit Chouilly

T E N N I S C L U B D E T R O I S S Y

Le TENNIS CLUB de TROISSY créé en Juillet 1981 à l'initiative de quelques volontaires compte aujourd'hui 50 adhérents.

Il faut noter que l'achat et la construction des courts ont été financés par un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole et que ce sont les membres du Club qui contribuent par leurs cotisations au remboursement de l'emprunt. La commune a jusqu'alors contribué à la vie du club par une modeste subvention.

Le Tennis Club organise chaque année 2 tournois. Un tournoi en Mai strictement réservé aux membres du Club et un second tournoi en Juin avec la participation des Clubs alentours. Tous les amis du Tennis sont également invités à une soirée dansante qui a lieu chaque année.

Le Club est ouvert à tous et nous comptons sur de nouveaux membres pour pratiquer ce sport qui s'est démocratisé depuis quelques années et qui est maintenant accessible à chacun.

Christian VISSE

S P O R T S P L E I N A I R

La Société "Sports Plein Air" compte pour notre saison 1989, treize licenciés en gymnastique et douze licenciés en Pétanque.

Deux triplettes ont été sélectionnées en Championnat de la Marne, pour les Championnats de France à Périgueux.

Nous tenons à remercier particulièrement Mr NICOLLE, Directeur de l'I.M.E., qui a mis à notre disposition le parc de l'établissement, pour organiser nos concours.

Notre saison 1990, est en progression. Nous avons 19 licenciés en gymnastique et pour la pétanque 10 licences en cours.

Nous organiserons 3 concours en 1990 :

- le 22 Avril réservé uniquement aux licenciés
- le 17 Juin ouvert à tous
- le 2 Septembre ouvert à tous.

Le Président,
Marc BLANDIN

LA VIE D'UNE ASSOCIATION

L'A.D.M.R. (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) de Mareuil-le-Port fonctionne depuis 1982. Elle regroupe sept villages du canton de Dormans (Mareuil-le-Port, Oeuilly, Troissy, Festigny, Leuvrigny, Nesle-le-Repons, Igny-Comblizy). Elle fait partie, comme 40 Associations semblables, de la Fédération A.D.M.R. de Reims, lien indispensable entre nous et les financeurs.

Sollicités par la Fédération, les élus de nos communes ont reconnu qu'un tel service pourrait apporter une aide matérielle et morale aux personnes âgées de leur commune, souvent isolées et coupées de leurs enfants.

Au départ, seul le service d'aide-ménagère aux personnes âgées était en place. Par la suite, deux de nos aide-ménagères ont suivi des cours de formation en hôpital, ce qui permet d'assurer le service d'auxiliaire de vie, qui vient en aide aux handicapés, pour le lever, le coucher et la toilette.

Par l'intermédiaire d'une Association voisine qui nous prête une travailleuse familiale, qui, elle, a suivi une très longue formation, nous venons en aide aux mères de famille à l'occasion d'une naissance, d'une maladie ou même d'une famille en détresse.

Notre Association est gérée comme une entreprise par un Conseil d'Administration (un président, un vice-président, une secrétaire, une trésorière et une responsable travail) ; dans chaque village, des délégués bénévoles, sont aussi au contact des personnes en difficultés : leur rendre visite, évaluer leurs besoins et nous tentons ensemble de résoudre leurs problèmes.

Comme toutes choses, le bénévolat use. Donc, peu de personnes se présentent. A TROISSY, deux personnes jeunes et dynamiques font partie de notre équipe.

Notre Association a une vocation sociale envers les personnes en difficultés, mais aussi envers nos aide-ménagères. Les heures d'aide sont financées en partie par les Caisses de retraite, et l'autre partie par les bénéficiaires, suivant leur revenu.

C'est au niveau du financement que se situe le drame. Pour les personnes à faible revenu, pas de problème, le Conseil Général finance sans difficulté ; également au niveau des Caisses familiales pour les mères de famille. Mais, pour les personnes âgées, bien que l'on ait les oreilles rabattues concernant le maintien des personnes à domicile, il y a de moins en moins d'argent, et donc moins d'heures accordées ; et pourtant, il n'y a aucun abus de la part de nos personnes âgées, elles demandent de l'aide quand vraiment elles ne peuvent plus lever les pieds. Les subventions du Conseil Général, de nos Communes, la vente de calendriers et de fleurs, nous permettent d'améliorer le service. Dans ce but, nous vous invitons le 25 FEVRIER 1990, à partir de 15 heures, à venir à notre THE DANSANT, dans la salle des fêtes de TROISSY, animé par un orchestre réputé, Mr DOUAY Michel. Nous vous accueillerons avec plaisir.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à nos deux déléguées, Madame CHARPENTIER Nicole ou Madame GABRIEL Evelyne.

Responsables village : Madame Evelyne GABRIEL
Madame Nicole CHARPENTIER

CONFRERIE de SAINT-VINCENT

La Confrérie de SAINT-VINCENT de TROISSY-BOUQUIGNY invite la profession viticole à la fête de son Saint Patron qui se déroulera le **lundi 22 Janvier** dans la Commune de Festigny.

A 9 H 30, défilé d'enfants costumés et des confréries de Saint-Vincent des communes de FESTIGNY, MAREUIL-le-PORT, LEUVRIGNY et TROISSY-BOUQUIGNY. Ensuite la messe sera célébrée en l'église de FESTIGNY, suivie d'un vin d'honneur.

A 12 H 15, la Confrérie de Saint-Vincent ainsi que le Syndicat Viticole de TROISSY-BOUQUIGNY seront heureux de remettre des diplômes et de vous servir un vin d'honneur à la Mairie de TROISSY.

A l'issue de cette cérémonie, le banquet sera servi dans la Salle DANIEL LHERMITE où vous êtes tous invités.

MANIFESTATIONS COMMUNALES 1990

- 5 - 6 et 7 Mai : Fête Patronale de TROISSY
- Samedi 12 Mai : Concert en l'Eglise St-Martin de Troissy par la **PHILARMONIQUE DE CHAMPAGNE**
- 23 - 24 et 25 Juin : Fête Patronale de BOUQUIGNY
- Vendredi 13 Juillet : Retraite aux Flambeaux et Bal dans la Cour de l'Ecole

RAMASSAGE de GROS OBJETS et FERRAILLE

Considérant la nécessité de réaliser périodiquement un ramassage de gros objets et de ferraille, le Conseil Municipal a décidé de faire effectuer périodiquement, tous les deux mois, un ramassage des ferrailles et gros objets (matelas, machines à laver, réfrigérateurs, etc ...)

Au jour dit, les personnes intéressées devront entreposer les matériaux (pas de verres, pas de plastiques) devant le seuil des maisons. Ils seront enlevés dans la journée.

L'entrepreneur accepte d'aider les personnes âgées ou handicapées à sortir les gros objets de chez elles, si celle-ci le signalent en Mairie quelques jours à l'avance.

De même, à la demande, l'entrepreneur désigné par la commune, débarrasse caves et greniers et fait enlever les épaves de voitures.

Ce service commencera en Janvier 1990. Il est entièrement gratuit pour les habitants, la Commune ayant passé une convention avec l'entrepreneur qui effectuera les enlèvements.

DATES des PREMIERS PASSAGES :

LUNDI 15 JANVIER 1990

LUNDI 12 MARS 1990

Les dates des prochains passages vous seront communiquées en temps utile par voie de presse et d'affichage.

ETAT CIVIL

Naissances

AOUJAJ Anissa
BRACQUEMART Tristan ✓
CORDEIRO Sofia
DESTOUCHES Justine
GATELIER Vanessa
HACHIN Alyssa ✓
JOLY Maximilien ✓
JOUVENEUX Stéphanie 6
LAPORTA Marie
MAUCOURANT Eloïse ✓
ROBINARD Amandine ✓

Mariages

Mr COSNEFROY Michel & M. LEVIGOUREUX Danièle
Mr GARCIA Frédérick & Mlle MOUSSY Dominique
Mr GRATIAUX Fabien & Mlle LIEBART Chantal
Mr GRATIAUX J.Christophe & Mlle COLLINET M.Christine
Mr LEFEBURE Arnaud & Mlle LE BOURGEOIS Sophie
Mr PETRUS J.Jacques & Mlle DESCANNEVELLE Laurence
Mr VISSE Alain & M. LUCAS Monique

Décès

Mme BARBIER Lucrèce, Epouse PERONNET
Mme BATY Thérèse, Epouse DESSERTY
Mr CAFFIN Fernand
Mme CAVIN Fernande, Veuve CAMUS
Mme CHEUTIN Suzanne, Veuve CHEUTIN
Mr GABRIEL Gilles
Mr GUILLEN Marcel
Mr MEOT Jean
Mme ORBAN Agnès, Veuve ORBAN
Mr RONSEaux Daniel
Mr TOURNANT Robert

A . S . A .

A l'attention particulière des viticulteurs propriétaires fonciers.

Depuis quelques années, la multiplication d'événements pluvieux exceptionnels, accompagnés de dégâts importants, voire même spectaculaires, a mis en évidence la nécessité de l'aménagement hydraulique d'un vignoble de côteaoux, comme la majorité du vignoble Champenois.

Sauf cas particulier, il existe peu de schémas d'aménagement d'ensemble et les travaux réalisés par les vigneron sont faits le plus souvent au coup par coup et sans cohérence : l'efficacité en est faible, sinon nulle, pour un coût qui peut être élevé. Ces travaux ne font le plus souvent, que détourner les écoulements naturels, reportant les problèmes sur l'aval, et sont susceptibles de conduire à des contentieux de la part des propriétaires des fonds inférieurs qui voient leurs conditions d'écoulement aggravées.

Il paraît donc nécessaire de concevoir les projets d'aménagement à l'échelle des bassins versants, en traitant le problème de l'origine des écoulements (amont), à leur évacuation (aval). Ces aménagements seront généralement coûteux et devront faire l'objet d'études préalables plus ou moins compliquées.

En conséquence, les aménagements ne pourront être que collectifs.

Dès lors, se pose la question des structures juridiques pouvant être mises en place pour la réalisation de ces travaux collectifs.

Les Associations Syndicales Autorisées (A.S.A.), sont des institutions spécialisées ne pouvant être constituées que dans la mesure où elles ont pour objet la réalisation d'un ou plusieurs travaux prévus par la loi, en particulier, s'agissant de l'aménagement hydraulique :

- travaux destinés à prévenir la pollution des eaux,
- travaux d'assainissement des terres humides et insalubres,
- travaux de drainage,
- exécution et entretien de chemins d'exploitation,
- travaux d'amélioration agricole d'intérêt collectif.

Constitution des A.S.A.

La constitution d'une A.S.A. obéit à un formalisme assez lourd. L'essentiel de la procédure se décompose de la façon suivante, à l'initiative d'un ou de plusieurs intéressés, du Maire, du Sous-Préfet ou du Préfet :

- établissement d'un projet d'association qui doit, en particulier, déterminer le but de l'entreprise, les voies et moyens nécessaires pour subvenir à la dépense,
- enquête ordonnée par le Préfet, tous les propriétaires intéressés étant avisés du projet d'association et invités à faire connaître leur accord ou désaccord.

.../...

- convocation d'une assemblée générale constitutive. L'A.S.A. est constituée dès lors que se dégagent les majorités suivantes :

* au moins 50 % des propriétaires représentant 66% des superficies,

* ou, au moins 66 % des propriétaires représentant 50 % des superficies.

Dès lors, les propriétaires opposés à l'A.S.A. sont inclus dans celle-ci, sauf à délaisser leurs terrains moyennant indemnité.

Fonctionnement des A.S.A.

L'A.S.A. est assimilée à un établissement public. Les travaux qu'elle réalise sont des travaux publics soumis au Code des Marchés Publics. Elle a le droit de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour financer les travaux, l'A.S.A. perçoit des cotisations en fonction des superficies de chacun.

Afin de poursuivre la rentrée des revenus et des taxes dues à l'Association, un receveur est nommé, qui peut être le percepteur des contributions directes. Les rôles sont alors mis en recouvrement dans les formes prescrites par les contributions directes.

Au regard de la Loi, ce sont les propriétaires qui reçoivent l'appel de cotisations ; à eux de s'entendre avec leur exploitant, sachant toutefois que le code civil prévoit à ce sujet que l'hydraulique est à la charge du propriétaire puisqu'elle rend de la valeur au foncier. Mais les travaux sur chemins d'exploitation pourraient être à la charge de l'exploitant. Mais dans tous les cas un règlement à l'amiable doit intervenir, le percepteur ne connaissant que le propriétaire.

L'A.S.A. peut également souscrire des emprunts et percevoir des subventions.

L'A.S.A. est dirigée par différents organes : l'assemblée générale des propriétaires, le syndic ou syndicat (organe exécutif) et le Président.

Bien que l'A.S.A. soit une structure assez lourde à gérer et à mettre en place, elle semble bien appropriée à la réalisation d'aménagements hydrauliques.

Une association foncière serait peut-être une structure moins lourde, mais elle ne peut être créée qu'en cas de remembrement.

Vous connaissez maintenant tous les points de détail d'une A.S.A. Veuillez m'excuser d'avoir été aussi bavard mais cela était nécessaire, car vous devez tout savoir avant de prendre votre décision.

Où en sommes-nous à TROISSY

Suite au sondage qui avait été réalisé l'an dernier, les réponses laissaient présager la possibilité de se lancer plus avant dans la création d'une A.S.A. Ayant réussi à constituer un petit îlot décidé à s'investir sur ce sujet, les choses se précisent maintenant avec un peu plus de clarté.

Un relevé parcellaire est maintenant bien à jour : 500 propriétaires, 4 900 parcelles ont été répertoriés sur papier et seront certainement sur cassette informatique quand vous lirez ces lignes.

Le périmètre de l'A.S.A. est lui aussi délimité. Le projet global et le devis estimatif sont entre nos mains (bien sûr, les chiffres sont imposants. Mais, sachant que Paris ne s'est pas fait en un jour, il faudra peut-être plusieurs décennies pour réaliser cet ensemble. Aussi, devons-nous commencer par quelque chose si nous ne voulons pas que nos enfants et petits-enfants nous reprochent un jour d'être restés trop passifs).

Le dossier complet pourra, je pense, être présenté à Mr le Sous-Préfet très prochainement et l'enquête pourrait, si tout va bien, être effectuée courant Janvier ou Février 1990. A l'issue de cette enquête, l'Assemblée Générale Constitutive pourrait être ordonnée par Mr le Sous-Préfet, en Mars, nous l'espérons. Il vous restera à prendre vos responsabilités pour nous donner votre accord (ou désaccord) J'espère que vous réfléchirez bien avant de prendre vos décisions, sachant que si par une mauvaise compréhension de votre part, le projet venait à être sabordé, vous en porteriez l'entière responsabilité. Troissy se retrouverait inondé à chaque orage et seuls les véhicules 4 x 4 circuleraient sur ce qui resterait de nos chemins.

Mais je reste quand même optimiste. Je pense que la clairvoyance de beaucoup d'entre vous nous permettra de mener à bien ce travail de titan que quelques bonnes volontés ont mis sur pied.

Nous aurons besoin de bonnes volontés pour diriger cette A.S.A. Les 9 titulaires et les 9 suppléants prévus dans les statuts seront élus lors de l'assemblée et élirons leur Président.

J'espère que vous aurez compris mon appel et qu'au printemps prochain nous fêterons tous ensemble le départ de grandes réalisations à Troissy afin que nos descendants soient fiers de nous.

Je vous en remercie personnellement et au nom de ceux qui ont déjà beaucoup donné de leur temps pour la réussite de ce projet.

André MATHELIN